



HAL
open science

Le Pontife, l'Église catholique et le monde. Pie XI et l'exercice du pouvoir

Jacques Palard

► **To cite this version:**

Jacques Palard. Le Pontife, l'Église catholique et le monde. Pie XI et l'exercice du pouvoir. Revue Française de Science Politique, 2015, 65 (1), pp.136-140. 10.3917/rfsp.651.0127 . halshs-02469581

HAL Id: halshs-02469581

<https://shs.hal.science/halshs-02469581>

Submitted on 23 Nov 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le Pontife, l'Église catholique et le monde. Pie XI et l'exercice du pouvoir ¹

L'ouverture à la consultation, en 2003 et 2006, des fonds Pie XI du Vatican a permis d'initier de nouveaux travaux de recherche sur les presque deux décennies que couvre ce pontificat : 1922-1939. Ces travaux ont conduit à l'organisation d'un séminaire par l'École française de Rome en mars 2010 et janvier 2011, et à la publication des actes de cette double rencontre en un fort volume qui compte plus de quarante contributions.

Dans son propos introductif, Laura Pettinaroli définit clairement les principaux enjeux qui sont au cœur de cette vaste entreprise. À l'évidence, l'accès à des sources inédites, à commencer par les documents de la Secrétairerie d'État et de la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires, est de nature à mobiliser le milieu de la recherche en vue d'éclairer et de mieux comprendre, depuis le centre nerveux de l'Église catholique, une période riche en transformations politiques et sociales et « donc », serait-on tenté de dire, en adaptations de l'institution religieuse. Le choix d'inscrire la notion de « gouvernement » dans le titre d'un tel ouvrage n'est nullement anodin : il représente un réel défi méthodologique et épistémologique, pour les auteurs comme pour leurs lecteurs... C'est en effet définir d'emblée l'objectif poursuivi, dans une perspective qui entend délibérément poser question, au sens propre du terme, à l'approche historique. En effet, alors que les contributions sont en grande majorité celle d'historiens, à côté de juristes et de théologiens (mais l'absence à la fois de notices biographiques et d'indications relatives à l'appartenance institutionnelle empêche tout décompte précis à cet égard), c'est à une sociologue des organisations et à des politistes qu'ont été confiés la fonction de modération (C. Grémion, D. de Blic et Y. Raison du Cleuziou) et l'établissement d'un bilan conclusif du séminaire (Y. Déloye et P. Portier). Comme l'auteur de ces lignes appartient à ce même versant des sciences sociales, c'est « naturellement » selon cette même démarche disciplinaire qu'il a été porté à faire état des fruits de son analyse...

D'emblée, il convient de dire que l'impression globale est celle d'une impressionnante richesse du tableau du pontificat de Pie XI qui est ainsi exposé, grâce à une large diversité thématique et problématique. Les thématiques des cinq parties de l'ouvrage rendent compte de cette diversité et de la problématique d'ensemble, puisque sont abordés successivement le style de gouvernement, les réseaux d'informations et d'action, l'appareil administratif, le processus décisionnel et la mise en œuvre d'une politique à l'échelle internationale, qualifiée d'« universelle ». Ce large panorama offre les voies et moyens pour décrypter ce qu'ont été les orientations, le style de gouvernement et le système d'action de celui qui avait été nommé un an avant son élévation au pontificat archevêque de Milan, après avoir passé trois ans comme représentant du Saint-Siège à Varsovie. Il donne à voir en quoi le « gouvernement pontifical » s'est transformé et comment s'est développé le processus de construction d'un État *sui generis* à la fois ancien et nouveau : ancien dans la mesure où la papauté a une longue histoire, et nouveau en raison des effets majeurs que comportent les accords signés au palais du Latran le 11 février 1929 entre l'État italien, représenté par Mussolini, et le Saint-Siège, représenté par le cardinal Gasparri, secrétaire d'État. Ces accords, qui mettent fin à la « question romaine », réduisent la souveraineté temporelle du pape au seul État de la Cité du Vatican, qui bénéficie, en retour, d'une double contrepartie : un dédommagement financier et, surtout, par voie concordataire, la reconnaissance du catholicisme comme religion d'État en Italie. La procession eucharistique du 25 juillet 1929 sur la place Saint-Pierre, à l'occasion des noces d'or sacerdotales du pape, est une traduction directe des accords du

¹ À propos de Laura Pettinaroli (dir.), *Le gouvernement pontifical sous Pie XI. Pratiques romaines et gestion de l'universel*, Rome, École française de Rome, 2013 (Collection de l'École française de Rome. 467), XII + 848 p., index.

Latran signés cinq mois plus tôt : cette sortie met un terme à la réclusion volontaire des papes depuis 1870 (J.-M. Ticchi). Par voie de conséquence, et bien au-delà de cet événement fortement symbolique, on assiste à la mise en œuvre d'un nouveau système d'action et d'un nouveau régime gouvernemental, dans un environnement que l'on sait être profondément bouleversé. De façon délibérée, l'ouvrage prend en compte ce contexte pour éclairer, au fil des contributions, au moins trois questions centrales : en présence de quel type de monarchie se trouve-t-on ? De quelle façon évoluent les structures de l'administration vaticane ? Enfin, comment est-il répondu aux nouveaux défis qui se présentent sur la scène internationale ?

Une présentation du parcours personnel d'Achille Ratti eut permis de mieux comprendre la formation et le caractère du nouveau haut dirigeant religieux, ses options théologico-doctrinales en termes de préférences et de références, les dossiers qu'il avait eu à traiter dans ses fonctions antérieures, ainsi que les conditions mêmes de son élection, acquise au quatorzième tour de scrutin le 6 février 1922. Cette élection l'opposa au cardinal Merry de Val, qui avait été secrétaire d'État de Pie X, et au cardinal Gasparri, secrétaire d'État jusqu'alors en exercice avec Benoît XV et que le nouveau pape va maintenir en fonction jusqu'en 1930. Par goût et par fonction, Pie XI gouverne : A. Riccardi exprime le sentiment selon lequel « il fait du gouvernement le cœur de son existence » (p. 799). Ce charisme n'est certes pas en discordance avec le dogme de l'infaillibilité pontificale adopté un demi-siècle plus tôt lors du premier concile du Vatican, ni avec le style de gouvernement qu'il induit... Dans son analyse des relations entre la curie romaine et la cour pontificale, F. Jankowiak perçoit un mouvement d'intégration croissant qui est aussi « celui de la centralisation romaine et de "l'absolutisation" du pouvoir pontifical » (p. 468). Cela va de pair avec une vision de l'Église qui en fait une « société parfaite » ordonnée au salut du genre humain ; l'institution de la fête du Christ-Roi par l'encyclique *Quas primas* du 11 décembre 1925 est l'occasion de réaffirmer que la royauté du Christ recouvre aussi la sphère temporelle. Cette proclamation est potentiellement porteuse d'une représentation du statut du pontife romain : les actions symboliques et la communication émotionnelle qui sont mises en œuvre en Autriche et en Hongrie dans l'entre-deux-guerres sont ostensiblement destinées à faire du pape un quasi-héritier de l'empereur (R. Klieber, p. 705), une sorte de pape-roi ; *mutatis mutandis*, on est ici dans la ligne d'un mouvement d'opinion similaire à ce que fut au siècle précédent, avec Pie IX, la montée de l'ultramontanisme. On ne saurait dissocier d'une telle conception de l'autorité la revendication du droit de préséance en faveur des nonces au sein des corps diplomatiques ; devenu secrétaire d'État au cours de l'année qui a suivi la signature des accords du Latran, le cardinal Pacelli défend fermement de tels droits au profit d'un Saint-Siège qui vient de gagner en légitimité (A. Virot). De telles orientations ne sont pas sans effet sur les gains d'autorité qui peuvent être ceux du pape au sein de sa propre administration. L'engagement personnel de Pie XI ne fait aucun doute lors de la condamnation de l'Action française, organisation considérée comme une forme de catholicisme sans christianisme : le traitement des archives du Saint-Office conduit J. Prévotat à la conclusion selon laquelle le décret du 29 décembre 1926 est le fait exclusif du pape (p. 524), hors même de toute consultation du cardinal secrétaire du grand dicastère chargé de la surveillance doctrinale et que dirige le cardinal Merry del Val jusqu'à sa mort en 1930. Il est vrai que des membres de la Curie et du Saint-Office étaient favorables au mouvement condamné. Précédée de quelques semaines seulement par l'arrivée à Paris du très influent nonce Luigi Maglione, cette condamnation aura des effets marqués et durables sur les nominations épiscopales. Ces suites sont d'autant plus nettes qu'en juillet 1925, Pie XI avait dessaisi brutalement – d'ailleurs en parfaite conformité avec le nouveau Code de droit canonique de 1917 – l'intransigeante Congrégation consistoriale de sa compétence exercée *de facto* dans la sélection des évêques français au profit de la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires, qui fut une émanation de la Secrétairerie d'État en 1814 et dont on sait que sa figure originelle a été instituée en 1800 pour préparer le concordat avec Napoléon. Cette Congrégation, qui constitue un carrefour permettant de comprendre les « mécanismes internes à la Curie entre décisions

cardinalices et interventions papales » (R. Regoli, p. 501), devient la caisse d'enregistrement et le relais du nonce Maglione, qui entretient des rapports de totale confiance avec le pape. F. Le Moigne observe que « l'élection des promus à l'épiscopat a déjà changé à la fin du pontificat de Pie XI » (p. 642). Ce changement va se poursuivre et s'amplifier puisque le nonce sera appelé à succéder au cardinal Pacelli, secrétaire d'État de 1930 à 1939, date de son élection comme successeur de Pie XI. La personnalisation du pontificat se lit également dans les encycliques, en particulier les sept encycliques spirituelles, qu'étudie M.-T. Desouche et qui sont l'occasion, en réponse à des demandes ou des sollicitations de diverses origines, de développer une conception de l'histoire et un attachement à l'expérience et à la spiritualité chrétiennes au travers des figures de saints – François de Salles, Thérèse de Lisieux, canonisée en mai 1925... – présentées comme autant de « références d'une posture évangélique dans le temps de l'histoire » (p. 577).

Cette monarchie de droit divin n'est nullement en contradiction, dans son exercice, avec un processus de bureaucratisation qui prend corps dans les dicastères de la Curie ni avec la montée en puissance d'un corps d'experts et de correspondants internationaux : en effet, « le Saint-Siège est aussi une machine administrative » (C. Prudhomme, p. 452). En revanche, dans la ligne du concile du Vatican, la collégialité épiscopale semble demeurer embryonnaire, sauf lorsque l'acuité d'une situation nationale conduit à l'organisation de rencontres épiscopales à Rome ; ainsi, fin 1936, des évêques allemands sont invités à se réunir par le cardinal Pacelli, secrétaire d'État, pour définir une position à l'égard du nazisme ; cette rencontre précède de quelques semaines la publication de l'encyclique, exceptionnellement écrite en allemand, *Brennender Sorge* (T. Brechenmacher). Parmi les acteurs centraux du Saint-Siège, on compte en tout premier lieu le secrétaire d'État, Gasparri puis Pacelli, qui est nommé à ce poste après un long séjour à la nonciature en Allemagne (1917-1929) ; au cours de ce séjour, ce sont environ 6 500 rapports qui sont adressés à Rome, auxquels s'ajoute un nombre considérable de pièces jointes (H. Wolf et S. Hinkel, p. 25). L'importance accordée à la collecte d'une information qui se veut de plus en plus scientifique et moderne apparaît clairement dans l'analyse que fait C. Prudhomme de la Congrégation de la propagande, initiatrice d'une enquête sur les écoles dans les pays de mission en 1919. C'est un souci analogue qui fonde l'articulation entre les sciences ethnologiques et la religion dans le cadre de la préparation de l'Exposition missionnaire vaticane de 1925 (L. Zerbin). La dimension informative et administrative de cette modernité s'observe aussi au travers du rôle dévolu aux experts et aux consultants. L'ouvrage présente le portrait d'importantes personnalités, dont certaines sont ainsi sorties de l'ombre : celui du père dominicain Mariano Cordovani, maître du Sacré Palais à compter de 1936 et qui, partisan d'une condamnation sans appel des totalitarismes, fut l'un des hommes clés de la fin du pontificat de Pie XI (P. Chenaux) ; celui du jésuite belge Arthur Vermeersch, dans le double domaine des droits humains et sociaux et de l'éthique sexuelle et familiale (V. Viaene) ; celui encore du prêtre d'origine française et de rite byzantin Cyrille Korolevskij (G. M. Croce), ami et proche collaborateur du cardinal Tisserant, en particulier lorsque celui-ci est nommé en 1936 secrétaire de la Congrégation pour l'Église orientale (É. Fouilloux) ; l'un et l'autre, également érudits et fins connaisseurs de l'Orient chrétien, soutinrent la demande du métropolite ukrainien Andrei Sheptytsky, archevêque de Lviv de 1900 à 1944, en vue de la création d'une académie théologique gréco-catholique ; sur ce délicat dossier, ils eurent à s'opposer à des évêques qui voyaient dans cette institution un dangereux vecteur de réformes orientalisantes (A. D. McVay).

La conduite d'une action internationale par voie diplomatique doit tenir le plus grand compte des changements géopolitiques cruciaux en voie d'émergence ou déjà en cours de développement. L. Pettinaroli précise en introduction que, sur ce terrain, l'attention s'est focalisée « sur le fonctionnement de la Curie dans la gestion de problèmes universels, autour des processus d'information, de centralisation et de mise en circulation du modèle romain » (p. 13). L'attention portée par le Saint-Siège

aux contextes nationaux se conjugue avec la constance d'une lecture transversale par mobilisation d'un vaste réseau d'informateurs. Du fait des difficultés qu'il a rencontrées lors de sa mission en Haute-Silésie, le pape Ratti sait l'importance et l'acuité des problèmes qui se posent dans les rapports entre les États et le Saint-Siège, dans un contexte fortement marqué par la montée des totalitarismes. En ce domaine sans doute plus que dans d'autres, on assiste à un processus d'adaptation aux changements : la menace bolchevique conduit à la création, en 1925, de la Commission *Pro Russia*, mais le « péril communiste » pousse l'Église à regarder au-delà du seul périmètre européen (E. Giunipero) ; le Vatican porte également un indéniable intérêt à la Société des nations par l'intermédiaire de sa nonciature en Suisse (L. Azara). Dans ce dispositif, les nonces se voient parfois soupçonnés d'une trop grande proximité ou implication, source de partialité, avec le pays où ils sont en poste : c'est le cas de Mgr Marella, nonce au Japon, que Pie XI estime « trop japonais » (O. Sibire), mais c'est aussi celui de Mgr Pacelli, nonce en Allemagne, comme on sait, et qui est sciemment contourné par l'envoi du très efficace Mgr Testa en vue du règlement, en 1923-1924, de l'affaire de la Rhénanie occupée (M. Levant). La difficulté pour le Saint-Siège de disposer d'une information fiable est clairement illustrée par ses rapports avec la Pologne du début des années 1930, où l'État est en conflit avec la minorité ukrainienne de Galicie orientale (M. Bergström). La diffusion de modèles romains aptes à opérer une unification des pratiques à l'échelle internationale participe également du système d'action du Saint-Siège, singulièrement à l'encontre du totalitarisme fasciste et communiste d'État : c'est dans ce cadre qu'un rôle privilégié est accordé aux mouvements d'Action catholique sous l'impulsion du cardinal Pizzardo, en tant que secrétaire, à compter de 1929, de la Congrégation pour les affaires ecclésiastiques extraordinaires. Le pontificat de Pie XI représente un moment clé dans l'impulsion, en France et en Italie, de l'Action catholique féminine, dont les cadres acquièrent progressivement un rôle d'expertes auprès des autorités catholiques et civiles (M. Della Sudda). La mort de Pie XI et l'élection du pape Pacelli portent un coup fatal à l'initiative ainsi engagée, le nouveau chef du Saint-Siège étant porté à atténuer la tension avec un régime mussolinien qui aspire à contrôler l'ensemble des organisations civiles et religieuses et qui se montre donc peu désireux de voir s'affirmer, parmi les laïcs, un *leadership* catholique novateur et offensif (G. Chamedes). Le modèle romain est également prégnant dans le domaine du « bon gouvernement » des universités pontificales, que F. Michel étudie en France, aux États-Unis et au Canada : la réforme universitaire mise en œuvre à compter de 1931 est « un moment clé de la "romanisation" » (p. 771).

C'est à une comparaison avec les systèmes étatiques « laïques » et donc à une mise en débat interdisciplinaire qu'invitent en définitive, sur la base d'une analyse secondaire, les représentants de la sociologie et de la science politique dans leur rôle de modérateurs et dans leurs conclusions. C. Grémion privilégie une lecture en termes d'écart entre rationalité personnelle et rationalité organisationnelle ; elle met également en exergue les relations entre le centre et la périphérie, ce qui appelle une analyse plus approfondie de ce que sont respectivement le centre, moins unifié qu'il n'y paraît, et la périphérie, elle-même plurielle. D. de Blic plaide pour une « intégration de l'administration pontificale sous Pie XI dans une sociologie de l'État plus vaste » (p. 444-445), notamment sur le terrain de la spécialisation, de la qualification et de l'expertise, et par la prise en compte à la fois des pratiques romaines et de la gestion de l'universel. Y. Raison du Cleuziou insiste sur le rôle des membres de l'institution qui « produisent » l'Église, sur les conflits entre les acteurs et entre les administrations ainsi que sur la forte et constante imbrication entre le religieux et le politique. Y. Déloye s'attache lui aussi à souligner la puissance de régulation que doivent développer le pape et son entourage en raison de l'ouverture croissante de l'espace religieux aux influences politiques et idéologiques ; ce faisant, l'Église est amenée à s'inspirer des modèles de fonctionnement du pouvoir séculier pour développer sa capacité de régulation et d'affrontement des crises ; il y voit « une sorte de renversement mimétique » (p. 784) qui induit en toute logique, parmi les chercheurs, une « hybridation disciplinaire » (p. 785). P. Portier estime que le pape a

mis en œuvre une double forme de *leadership* : un *leadership* de récusation et de résistance, à l'encontre des philosophies modernes du politique (l'instauration de la fête du Christ-Roi peut être considérée comme l'emblème de ce schème d'hétéronomie qui conduit à faire de l'Église une « société parfaite », c'est-à-dire supérieure et donc, par définition et par vocation, totalisante), et un *leadership* de négociation, qui se nourrit de l'appropriation des répertoires de la politique moderne, à la fois par un processus de bureaucratisation et par un mouvement d'occupation de l'espace social, dont l'Action catholique est une figure matricielle.

De telles interprétations sociologiques et politologiques se prêtent au dialogue avec les disciplines qui ont été majoritairement convoquées par les organisateurs du séminaire et les concepteurs de l'ouvrage ; elles ouvrent ainsi à d'autres lectures et à d'autres synthèses. De ce point de vue, la configuration d'ensemble de l'ouvrage constitue assurément un modèle à suivre : elle fait le pari d'une possible comparaison interinstitutionnelle des logiques organisationnelles et des pratiques administratives par voie de désingularisation des institutions religieuses, ce qui paraît, sans doute, requérir une définition fonctionnelle – c'est-à-dire, entre autres, non substantive – du religieux. Du fait, par ailleurs, de la richesse des objets traités et de la diversité des approches mobilisées, elle fait droit à un traitement de la complexité qui exclut toute vision monolithique de l'institution : les conflits internes à l'administration vaticane, qui ne sont ni toujours ni, parfois, surtout des oppositions de nature théologique ou doctrinale, illustrent à souhait cette différenciation et ces clivages internes ; sur un mode implicitement prospectif, on voit ainsi se constituer en filigrane un réseau autour du déjà influent Mgr Montini : le futur pape Paul VI est nommé par Pie XI aumônier national de la Fédération des universitaires catholiques italiens. Il en va de même de la place accordée au temps et à la durée, et donc à l'étude des processus, ceux qui, par exemple, accompagnent la longue fabrication des encycliques. Sur ces différents points, l'instance centrale de pilotage du catholicisme n'a rien d'absolument singulier.

Au cours de la lecture, le souvenir de deux ouvrages, de nature éminemment différente, est venu plaider, sur un mode subliminal, en faveur d'une telle approche à visée comparative. Le premier, qui a pour auteur l'historien nord-américain Ramsay MacMullen, a un titre pour le moins énigmatique : *Voter pour définir Dieu. Trois siècles de conciles (253-553)* (Paris, Les Belles Lettres, 2008). Dans son analyse des conciles œcuméniques depuis Nicée jusqu'à Constantinople II, il dégage les modalités par lesquelles les participants entérinèrent des choix dogmatiques déterminants (la Trinité, la double nature du Christ, le titre de « Theotokos » attribué à Marie...) par un vote majoritaire, modalités dont a été d'ailleurs rarement absente la violence verbale aussi bien que physique. Le second, *À l'échelle humaine* (Paris, Gallimard, 1971 (1^{re} éd. : 1945)), est de Léon Blum : écrit en captivité pendant la seconde guerre mondiale, il évoque, à propos de la constitution d'un Corps international, l'opportunité d'« une autre présence » à côté des États, une préfiguration du *soft power* : « C'est à la Cour de Rome que je pense, au Saint-Siège apostolique. Sa participation au même titre que celle des États serait par elle-même le signe le plus éclatant que, dans l'univers de demain, d'autres puissances compteront que les puissances temporelles » (p. 155). On retrouve dans ces mots ce qu'écrit M.-T. Desouche, et qui vaut peut-être aussi pour le pape François : « Pie XI est d'abord un pape spirituel. Et parce qu'il est un pape spirituel, il est un pape politique » (p. 577).

Jacques Palard

CNRS, Centre Émile Durkheim